

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY**

**Place des Combattants**

**Tel 04 77 73 53 46**

**Séance du 20 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 20 octobre à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/10/2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, MARAS L, D'AVERSA, LA MELA P, BONNARD R, COTTANCIN B, ALMERTO A

Excusés avec pouvoirs : VIALLARD JL (pouvoir à BOULHOL M)

Absents : FONT F

Procurations : 1

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 1

Nombre de conseillers votants : 14

Secrétaire de Séance : D'AVERSA M

**Délibération N° 076-2022**

**Objet : Extinction de nuit éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, il avait demandé aux conseillers de réfléchir sur l'éventualité d'une extinction de l'éclairage public la nuit.

Cette démarche est intéressante tant au point de vue économique pour les économies qu'elle engendre que pour la préservation de l'environnement.

Il faut bien sûr tenir compte des éléments relatifs à la sécurité. Mais d'après des retours d'expériences similaires menées dans d'autres communes, il apparaît que l'extinction de l'éclairage public la nuit, n'a pas d'incidence notable.


Des adaptations seront prévues lors des fêtes ou évènements particuliers.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide que l'éclairage public sera interrompu la nuit dès que toutes les horloges astronomiques seront installées
- Demande à Monsieur le Maire de prendre l'arrêté précisant les modalités d'application de cette mesure.

;

La secrétaire  
Monique D'AVERSA



Certifiée conforme

Farnay, le 21 octobre 2022

Le Maire

Jean-Alain BARRIER

